



DP/nr – n° 1196/Cir.
Affaire suivie par Dominique Pignot

Paris, le 13 octobre 2009

E-learning pour la formation sur la prévention du blanchiment de capitaux pour l'ensemble des collaborateurs des sociétés de gestion : lancement d'une souscription

Monsieur le Président,

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre désir de disposer d'une formation par *e-learning* en matière de prévention contre le blanchiment, aussi préparons nous la mise en place d'un tel projet.

Objectif : fournir aux professionnels de la gestion d'actifs une formation intégrant tant les fondamentaux que **les dernières évolutions réglementaires** en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, notamment la transposition de la 3^e directive européenne anti-blanchiment par l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009.

Ce nouveau module d'e-learning vient compléter les formations en matière de lutte anti blanchiment dispensées par l'AFG et AFG-Asffi Formation et qui se déclinent de la façon suivante :

- Des réunions d'**information** courtes sous la forme de « Points sur », dès que l'actualité réglementaire l'exige, pour tous les adhérents (deux « Points sur » ont ainsi eu lieu cette semaine pour présenter la nouvelle réglementation anti-blanchiment).
- Des **formations professionnelles** d'une journée à l'attention de publics plus restreints et plus spécialisés.
- Enfin le **e-learning, outil complémentaire** visant **un public plus large** et destiné à répondre à l'obligation faite aux sociétés de gestion de former l'ensemble de leurs collaborateurs.

Réalisation du e-learning : le programme sera réalisé par Audisoft consultants qui nous accompagne déjà sur ces thèmes, ainsi que par le CFPB qui a par ailleurs développé avec la FBF un outil *e-learning* pour les métiers bancaires.

Le contenu du programme est naturellement soumis à l'examen du Groupe de travail anti blanchiment de l'AFG. Il s'agit bien d'une formation spécifique à notre métier.

Les modules d'apprentissage et les cas pratiques porteront sur l'ensemble des types de gestion (gestion collective, gestion sous mandat, capital-investissement, gestion d'OPCI, gestion alternative...).

Le programme de formation sera composé de modules *e-learning* (utilisables de manière autonome avec Cd-rom ou par l'intermédiaire d'une plateforme *ad hoc*) accompagnés de kits de « démultiplication » (guide animateur, support d'animation, livret du stagiaire...) afin d'être utilisés en « présentiel ».

Financement par souscription

Une souscription est proposée aux sociétés de gestion intéressées afin de financer le développement de ce programme d'un coût global estimé à 107.000 euros.

Le montant des souscriptions pourrait aller de 2 700 à 12 000 euros environ suivant la taille de la société de gestion (voir annexe).

Planning

Une fois le programme de formation financé (les travaux préparatoires ayant déjà démarré), les modules de formation seront disponibles **dans deux à trois mois**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler votre intérêt pour ce projet en nous renvoyant le formulaire d'inscription ci-joint.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions (D. Pignot 01 44 94 94 17 d.pignot@afg.asso.fr) et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique Pignot
Directrice de la communication
et de la formation

Pierre Bollon
Délégué général